

Les « kits télétravail » arrivent en entreprise et à domicile

Les packs regroupant le matériel nécessaire au travail à distance sont tout sauf des gadgets

Océane, employée dans l'e-commerce, passée au télétravail intégral depuis le confinement, a opté cet été pour un ensemble chaise ergonomique et bureau d'occasion de la start-up Bluedigo, pour 216 euros : « J'étais sur une chaise de cuisine avec une mauvaise table, alors j'ai choisi d'investir dans un pack. » Car, reconnaît-elle, « je n'avais pas du tout d'équipement adapté ».

A l'image d'Océane, les télétravailleurs sont nombreux à vouloir s'équiper en mobilier de bureau, et cette demande n'est pas passée inaperçue auprès des vendeurs : des offres de « packs télétravail », regroupant un bureau, un siège et parfois quelques accessoires (tapis de souris, repose-pieds, lampe...) fleurissent sur la Toile. D'une centaine d'euros à

plus de 1 000 euros, on en trouve dans toutes les gammes de prix, et adaptés à tous les espaces, parfois personnalisés. Pour les petits appartements urbains, il existe même un pack Slim, avec bureau mural. « C'est une idée lancée pendant le confinement. Nous avons simplement appliqué ce que nous avons vécu chez nous, c'est-à-dire le déplacement de nos bureaux à la maison », explique la directrice générale de la société d'aménagement Ouest-Bureau, Marie-Eve Hamon.

« On avait déjà quelques packs dans notre offre Web, mais avec le confinement on l'a renforcée, se souvient Nicolas Rabadeux, chef de groupe produits du secteur mobilier du groupe Bruneau. On a opté pour une dizaine de packs concis, car plus l'on ajoute d'éléments, plus il y a un risque que le client ne s'y retrouve pas. C'est compliqué de tomber juste pour assortir et le bureau et le siège. » Tandis que le télétravail s'installe durablement, l'idée est d'éviter les risques pour la santé des salariés, dont l'employeur est tenu responsable.

Éviter les douleurs

Selon une étude de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, 50 % des 8 600 répondants ont déclaré être plus fatigués pendant le confinement qu'à l'ordinaire. Emilie Ehrhardt, responsable de l'environnement de travail du cabinet de conseil en informatique Celenza, s'est occupée de l'approvisionnement de ses collègues en mobilier, et a elle-même profité d'un pack télétravail : « J'ai été équipée pour travailler de manière plus cohérente : il y a un moment où la chaise du salon et le bureau improvisé c'est sympa, mais ça fait quand même mal au dos ! »

Éviter les douleurs passe par une bonne installation et l'utili-

D'une centaine d'euros à plus de 1 000 euros, ils sont adaptés à tous les espaces et parfois personnalisés

sation de matériel ergonomique : « Il est nécessaire que le matériel mis à disposition puisse être réglable et adaptable aux salariés et aux tâches spécifiques qu'ils effectuent. Plus un fauteuil est modulable, plus il s'adaptera à la morphologie et aux besoins de chacun. Il existe aussi des plans de travail à hauteur variable, ce qui permet d'alterner les postures, » explique Laurent Kerangueven, ergonomiste à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Le professionnel de la santé se réjouit du succès de ces kits d'un nouveau genre : « Ce sont loin d'être des gadgets. L'apparition de ce type de pack est à mettre en lien avec l'explosion du télétravail, et avec la multiplication de maux liés notamment à un aménagement inadapté de son poste de travail. » Il met en particulier en garde contre la survenue de troubles musculo-squelettiques (TMS), et l'apparition de douleurs dans le cou, les épaules ou le dos.

Emilie Ehrhardt a senti la différence après avoir mis la main sur un petit bureau, un siège, une lampe et un bras pour porter plusieurs écrans : « Le pack a nettement amélioré mes conditions de travail et ça m'a un peu réconciliée avec l'idée même du télétravail, qui me semblait lunaire ! J'ai le même confort qu'au bureau. » Depuis la fin du confinement, elle a même poursuivi l'expérience du télétravail à raison de deux jours par semaine. « Les packs répon-

dent à un télétravail souvent réalisé en mode dégradé, il y a une volonté des entreprises de le structurer pour le rendre plus efficace », analyse Laurent Kerangueven, qui lie un meilleur équipement à une meilleure productivité.

Les acheteurs de packs sont souvent des entreprises. Toutes sont tenues de préserver la santé de leur personnel : selon l'Urssaf, l'employeur est chargé de fournir, d'installer et d'entretenir les équipements nécessaires au télétravail régulier, sauf si le salarié utilise son propre matériel.

Implication des sociétés

« Aujourd'hui, nous mettons tout en œuvre pour inciter nos salariés à faire du télétravail », témoigne Emilie Ehrhardt. L'équipement est devenu indispensable pour « prendre soin des équipes », souligne Jean-Christophe Vinel, directeur RSE de Tipco. Cette entreprise de services du numérique avait anticipé dès le mois de mars le besoin de mobilier : « 60 % de nos postes étant éligibles au télétravail, on a très vite cherché à équiper nos 1 800 salariés. Quatre-cent vingt l'ont été en deux mois », se félicite-t-il.

Au moment de passer à la caisse, les méthodes diffèrent : « Certaines entreprises prennent directement en charge l'aménagement des espaces de leurs salariés, quand d'autres délèguent le choix à leurs collaborateurs puis leur allouent des indemnités », décrit Marie-Eve Hamon, de Ouest-Bureau. Les packs télétravail, avec leurs prix groupés, permettent en tout cas aux entreprises d'économiser de 10 % à 20 % sur leurs dépenses en mobilier par rapport à des achats séparés. Mais, si les enseignes revendiquent le succès de ces packs, aucune donnée globale ne permet d'en mesurer l'ampleur. ■

JULES THOMAS

LES CHIFFRES

34 %

C'est la proportion de salariés en télétravail durant la crise qui indiquent ne pas disposer à leur domicile d'un espace réservé ou de mobilier adapté, selon une enquête relayée en mai par Malakoff Humanis.

45 %

C'est la part de ces salariés qui déclarent que le télétravail a entraîné une dégradation de leurs postures de travail.

58 %

C'est la proportion de télétravailleurs ayant souffert de maux de dos lors des douze derniers mois, d'après l'enquête OptiDesk, d'Idewe, publiée en septembre.